Dluski

SECTION E ET F

1884

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

27, rue Saint-Guillaume, Paris

EXAMENS

Années 1882-83 - 1883-84.

Nom du Candidat : Dluski

Prénoms : Casimir Jean

Adresse : 14, rue Berthollet

Lieu et date de naissance : né au Village Sosnovka, gouvernement de Podolie (Russie) le 20 8bre 1855

Titres du Candidat :

Section : économique et financière.

Résultat des examens : admis

Archives de Sciences Po

ÉPREUVES ORALES

Matières de première année.

SESSION ORDINAIRE DE JUIN 18	SESSION EXTRAORDINAIRE DE DÉCEMBRE 18	NOTES.	

Matières de seconde année.

SESSION ORDINAIRE DE JUIN 1884.	SESSION EXTRAORDINAIRE DE DÉCEMBRE 18	NOTES.	
Économie politique (Cheysson)		4	66
d° d° (Dunoyer)		4	50
Finances 1ère année		4	50
d° 2e année.		4	50
Statistique et traités de commerce		4	50
Géographie économique		4	50
Organisation administrative comparée		5	
d° d° (2e année)		4	50
Matières administratives		4	
d° d° (2e année)		4	
Législation commerciale comparée		3	50
Langue : Allemand	Langue :	6	
	TOTAL. . . .	54	16

MOYENNE : 4.51 × 3 = 13.53

Archives de Sciences Po

ÉPREUVES ÉCRITES

Travaux du courant de l'année :

Travail pour M. Levasseur

(Titre du travail) Des conditions du servage en Pologne.

Travail pour M. Dunoyer

(Titre du travail) De la théorie de la rente de Bastiat dans les "harmonies économiques".

NOTES.	
5	
4	50
TOTAL. . . . 9	50

MOYENNE. 4.75

Compositions de fin d'année :

Sujet de la première composition :

Donné par M. Dunoyer.

Sujet de la seconde composition :

Donné par M. de Laboulaye

NOTES.	
3	
4	50
TOTAL. . . . 7	50

MOYENNE. 3.75

RÉCAPITULATION DES MOYENNES

	MOYENNES.
Travaux du courant de l'année	4.75
Compositions de fin d'année	3.75
Ensemble des épreuves des examens oraux (*moyenne* × 3).	13.53
TOTAL. . . .	22.03

Paris, le .... 188 .

Le Secrétaire de l'École,

Vu :

Le Directeur de l'École,

Archives de Sciences Po

CURRICULUM VITÆ

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Economomie politique

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Cheysson

M Dluski élève de 1re année.

NOTE : 4 2/3

OBSERVATIONS

L'Epargne — ses diverses formes — 5

Caisses d'Epargne — 4

Influence des milieux et des professions 5

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Cheysson

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Typ. G. Chamerot. — 16238.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Economie politique

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Dunoyer

M Dluski élève de 2e année.

NOTE : 4 1/2

OBSERVATIONS

La composition de M. Dluski est insuffisante : le sujet donné n'a pas été traité, mais seulement effleuré : Note de la Composition 3.

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Typ. G. Chamerot. — 16238.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Finances

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. de Laboulaye

M Dluski élève de 1ère année.

NOTE : 4 1/2

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Laboulaye

Typ. G. Chamerot. — 16238.

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Finances

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. de Laboulaye

M Dluski élève de 2e année.

NOTE : 4 1/2

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Laboulaye

Typ. G. Chamerot. — 16238.

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Statistique et traités de Commerce

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Levasseur

M Dluski élève de 1ère année.

NOTE : 4 1/2

OBSERVATIONS

Sait et comprend les questions. Il aurait peut être su mieux encore si je n'avais fait porter une partie de l'examen sur des matières qui n'avaient pas été directement traitées dans le cours

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

E. Levasseur

- **0** = Nul.
- **1** = Très mauvais.
- **2** = Mauvais.
- **3** = Médiocre.
- **4** = Assez bien.
- **5** = Bien.
- **6** = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Typ. G. Chamerot. — 16238.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Géographie économique

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Pigeonneau

M Dluski élève de 1ère année.

NOTE : 4 1/2

OBSERVATIONS

Commerce général et commerce spécial
Importations et exportations.
Instruit mais confus.

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

M Pigeonneau

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Typ. G. Chamerot. — 16238.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Organisation administrative comparée

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Le Vavasseur de Précourt

M Dluski élève de 1ère année.

NOTE : 5

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Le Vavasseur de Précourt

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Typ. G. Chamerot. — 16238.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Organisation administrative comparée

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Le Vavasseur de Précourt

M Dluski élève de 2e année.

NOTE : 4 1/2

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Le Vavasseur de Précourt

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Typ. G. Chamerot. — 16238.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Matières administratives

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Alix

M Dluski élève de 2e année.

NOTE : 4 [illegible]

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Typ. G. Chamerot. — 16238.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Matières administratives

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Alix

M Dluski élève de 1ère année.

NOTE : Assez bien

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Typ. G. Chamerot. — 16238.

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Législation commerciale comparée

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Lyon Caen

M Dluski élève de 2e année.

NOTE : 3 1/2

OBSERVATIONS

État de la législation commerciale belge

Des réformes des lois sur les sociétés par actions.

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Ch. Lyon Caen

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Typ. G. Chamerot. — 16238.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Allemand

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Leser

M Dluski élève de 2e année.

NOTE : 6

OBSERVATIONS

Parle très bien ; lit couramment

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

G. Leser

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Typ. G. Chamerot. — 16238.

Archives de Sciences Po

Compositions.

M. Dluski.

La composition de M. Dluski est mal équilibrée: les trois premières pages traitent de questions entièrement étrangères au sujet; Dans la dernière le candidat ne fait que l'effleurer. La composition est restée inachevée.

M. Andrico.

Le sujet comprenait deux parties:

1° influence de l'étendue du marché sur la division du travail;

2° influence de l'étendue du marché sur le progrès de la civilisation.

La première partie partie a été assez bien traitée par M. Andrico;

La seconde aurait dû fournir au candidat l'occasion de rappeler les développements historiques qui ont été exposés d'une manière si saisissante par Smith. Cette seconde partie n'a pour ainsi dire pas été traitée.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE
SECRÉTARIAT
DES SCIENCES POLITIQUES

1 4 1/2

Cours de Mr de Laboulaye

1°) Histoire des monopoles de l'État en France, sous leur double forme : d'exploitation en Régie et de Compagnies fermières.
2°) Leur organisation actuelle (tabac – poudres – postes et télégraphes – Allumettes)
3°) Comparaison avec l'étranger

L'Histoire des monopoles de l'État en France peut, d'après son caractère général, être divisée en deux grandes périodes : la période avant la Révolution, et celle après la Révolution.
~~La 1re période peut se caractériser le mieux~~
L'histoire des monopoles dans la 1re période, n'a pas pour ainsi dire, ~~de~~ caractère propre, car toute l'histoire des finances dans l'Ancien Régime, peut se résumer par un seul mot : monopole. Le monopole du ~~l'État~~ pouvoir royal dans la préparation et le vote du budget, ~~le monopole de l'État pour~~ dans l'assiette et la perception des impôts, ensuite le libre arbitre de ce même pouvoir dans l'augmentation des ~~droits~~ charges sans frein et contrôle, qui entraînait nécessairement un désordre énorme dans toute l'administration financière, enfin la ferme comme forme classique de l'économie des finances, tels sont les grands traits de l'histoire financière de l'Ancien Régime.
Cette histoire a pourtant quelques époques bien distinctes. La première, depuis les Carlovingiens jusqu'à la première convocation des Ét.-Généraux en 1302, porte le cachet et l'empreinte du régime féodal. Cette époque, où il n'y avait pas de pouvoir royal constitué, comme nous le voyons dès Louis XI (1423–1461), où ce pouvoir ou, pour ainsi dire, le domaine incorporel, était aussi bien divisible que le domaine corporel, a un trait distinct : c'est la divisibilité des monopoles entre les seigneurs-féodaux. Le plus fort créait les droits aussi bien dans la sphère des rapports politiques, que dans le régime financier, dans l'économie intérieure

des finances.

Depuis Philippe le Bel, et spécialement depuis Louis XI nous voyons apparaître un autre principe, le principe du pouvoir, qui sort triomphant de la lutte avec le féodalisme grâce à l'appui, qui lui a été prêté par les villes.

Le pouvoir royal, constitué sur les ruines du féodalisme, a ensuite ~~triomphé~~ déclaré la guerre à son alié, les villes, et rapporté ~~la~~ sur lui la victoire définitive. Depuis 1614 nous ne voyons pas les Et-Généraux sur la scène historique durant 175 ans. Leur rôle, qui était de contrôler le pouvoir royal au nom des droits appartenant à toute la nation, ~~et qui était~~ s'efface peu à peu depuis le commencement du 16e siècle déjà. Après l'année 1356, ensuite après une autre date mémorable celle de 1484, le pouvoir royal tâche toujours de neutraliser l'influence des Et-Généraux dans les questions des finances. La concession faite aujourd'hui est retirée ~~le droit~~ le lendemain, les droits reconnus aujourd'hui sont refutés demain. Ainsi à la fin des fins nous voyons depuis Louis XIV l'unique principe „l'état, c'est moi".

Il n'est pas de ma tâche de raconter tout le désordre financier avant et pendant son règne; la vente des domaines, l'augmentation des aides, tailles, de la capitation etc. etc. l'augmentation de la dette publique, la vente des offices etc. etc. Il est important seulement de noter que toutes les forces financières de la nation, tous les revenus et toutes les dépenses publiques ~~appa~~, ensuite toute l'administration financière, tout cela émanait directement du pouvoir royal et passait indirectement entre les mains de ses délégués: ministres et ensuite intendants. D'autre part l'exploitation financière des impots appartenait en général à la ferme dont les abus, la vexation et toute espèces des fraudes ~~formaient le trait~~ commis au détriment des contribuables font le trait caractéristique du régime ~~financier~~ financier avant la gde révolution exposé avec tant d'éloquence par les historiens, comme Alexis de Tocqueville, Taine et autres

Archives de Sciences Po

ou par les juris-consultes, comme Clamageran.
de sorte, si nous voulons parler de l'exploitation ~~des~~ monopoles de l'État avant la révolution française, nous ne devons perdre de vue, sa forme classique la ferme, et ce fait, que les monopoles d'aujourd'hui ~~fait~~ jadis une partie du monopole général.
Je ne me rappelle pas quelles étaient ~~[illegible]~~ les lois spéciales sur l'exploitation du tabac et des allumettes dans l'ancien régime et je doute qu'il y en ait eu une réglementation spéciale avant les lois de 1816 et de 1872. Quant à la poste elle a eu son histoire très-intéressante, dont deux points caractéristiques sont à noter. En 1er ~~premier~~ lieu, il faut se rappeler, qu'au moyen âge elle constituait un monopole tout-à-fait privé de l'Université de France. C'est ~~elle~~ cette dernière qui se chargeait, de transmettre par les courriers les lettres des étudiants à leurs parents demeurant en province, ~~et de~~ et de sorte, grâce aux besoins des rapports ~~[illegible]~~ ~~privés~~, ressortant du domaine de la corporation, l'Université de France a posé les premières bases d'une organisation d'une grande importance sociale. Deux choses caractérisent l'organisation postale du 14e et 15e siècle : d'une part la lenteur énorme de la communication d'autre la cherté ~~énorme~~ du transport des lettres. Si je ne me trompe pas le transport d'une lettre de Paris dans le centre de la France revenait à 2 frs. et au plus. Quant à la lenteur de la communication elle se laisse expliquer par ce fait que la 1re organisation des routes nationales a été posée seulement par Louis XI c.à.d. au 15e siècle, et encore, malgré les soins, que ce grand roi se donnait à améliorer les voies de communication, ces dernières laissaient ~~beaucoup~~ à cet époque là beaucoup à désirer.
Au 17e et 18e siècle la poste se trouve ~~sous le régie de~~ entre les mains de la ferme ~~générale~~. Il y avait une organisation postale, basée sur le principe général de l'administration financière. La ferme payait un certain droit au fisc, et profitait de tous les revenus, provenant des frais du transport, les droits de fisc déduits. ~~[illegible]~~ Combien énormes étaient les revenus de la ferme, nous pourons juger d'après ce fait général, qu'en moyenne la ferme — d'après l'évaluation de Mr de Foville —

Archives de Sciences Po

ne rendait que 25-30 % de ses revenus ~~à la~~ aux mains de l'État et laissait de sorte 3/4 entre ses propres mains.

Si nous passons maintenant à l'époque après la révolution française, nous ne devons pas perdre de vue deux circonstances : 1°) le régime de la libre concurrence, basé sur le principe de l'individualisme économique, qui laisse entre les mains des particuliers toutes les branches de l'économie nationale : l'agriculture, l'industrie et le commerce — en conséquence)

en 2e lieu) l'État français en reconnaissant tous les inconvénients de la production et des échanges des produits organisé par lui même, se réserve seulement l'administration financière du pays, c. à. d. le prélèvement et la direction des contributions et par exception, certains monopoles, ~~il se réserve ces monopoles~~ d'une part à cause des intérêts fiscaux, et d'autre, à cause, que certains services comme postes et télégraphes (l'industrie monnétaire) ne peuvent pas, par leur nature même, être laissés aux mains des particuliers.

Des quatre objets ~~qui entrent dans le 2e point~~ qui se trouvent sous le point (2), les deux ~~objets~~ : le tabac et les allumettes font le monopole de l'état à cause de l'intérêt fiscal que présentent ~~pour l'état~~ leur exploitation. Le tabac, comme on sait, donne un revenu énorme : 350 millions (en 1882.), les allumettes ~~15~~ 18 millions.

Les deux autres objets — postes et télégraphes + et poudre — sont organisés par l'État, principalement à cause de l'incapacité ~~et du danger de l'~~ que présente l'industrie privée dans la matière des postes d'une part, et d'autre par le danger, que présenterait l'exploitation de la poudre sans contrôle de l'état. ~~[illegible] droits prélevé par l'état sur la fabrication~~ (N B Il faut distinguer ici la dynamite de la poudre, car la 1re est exploitée par l'industrie privée sous le contrôle sévère du gouvernement d'après la dernière loi 1882.)

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE
SECRÉTARIAT
DES SCIENCES POLITIQUES

L'exploitation du tabac porte la forme de régie de l'État, seulement il y a à distinguer la culture de la fabrication et de la vente. La 1re se trouve entre les mains des particuliers sous un contrôle très sévère de l'État, exercé par le Ministre de l'agriculture. C'est lui qui définit minutieusement le nombre d'hectares de la culture, et exerce un contrôle sévère par les agents spéciaux sur la quantité des produits ~~de la récolte~~ au moment même de la récolte, et au moment du transport du tabac en dépôt aux magasins de l'État. Ici l'initiative privée finit, et commence l'exploitation de l'état. Il n'y a pas à décrire tous les détails de la fabrication, qui est entièrement entre les mains de l'État. La vente constitue aussi un monopole, qui est concédé sous le nom de „bureaux de tabac" aux particuliers. Cette concession se fait par le préfet jusqu'au prix de 1000 frs. et par les autorités supérieures au-dessus de ~~...~~ 1000 frs. Enfin l'impôt indirect payé par chaque consommateur entre dans la catégorie des „contributions indirectes", Chap: „choses d'usage."

~~La~~ L'exploitation des allumettes ~~est régie~~ se fait, par exception au principe financier moderne, sous forme de „ferme". Créée en 1872 ~~par~~ au moment des grands besoins financiers après les désastres de la dernière guerre, ~~elle~~ elle existe jusqu'aujourd'hui. ~~quoique il y a~~ avant quelques jours, il y avait à la Chambre une proposition de mettre à l'adjudication le monopole de la Compagnie „des Allumettes", mais cette question n'est pas définitivement résolue.

En tout cas la forme de l'exploitation des allumettes, est l'unique exception au régime financier moderne, l'unique forme de l'ancien régime, conservée non par tradition, mais créée par les besoins du moment.

Postes et télégraphes. La poste constitue entièrement le monopole de l'État. Son organisation, son administration et enfin son exploitation est complètement hors

Archives de Sciences Po

de l'initiative privée. Les revenus de la poste, perçus pour les frais de transport des personnes et des marchandises ~~font~~ les revenus nets de l'état après la déduction de tous les frais de l'administration et de l'exploitation.

Quant aux télégraphes, il y a une distinction, entre eux et la poste, car il y a 2 espèces des télégraphes : le télégraphe de l'état et privé. Le 1er est organisé et administré de la même manière que la poste, quant au 2e, - et spécialement les lignes télégraphiques, qui sont parallèles aux voies ferrées - il est exploité en général par les grandes compagnies, sur lequel l'état se réserve le monopole des dépêches de service.

Il faut observer, qu'au point de vue des services de ces ~~état~~ institutions, il y a deux ~~un~~ services : national et international ~~qui est réglé~~ et le dernier est réglé par la convention postale de 1878.

Quant aux droits perçus par l'état, ils sont basés ~~réglé~~ pour le transport des postes sur l'unité du poids 15 gr : par lettre, avec surpayement de 25 cent. pour lettres chargées.

Le compte international est un compte „de compensation".

Quant aux dépêches, en France la taxe est d'un sous par mot, et très-variable pour les dépêches internationales selon ~~d'après~~ la distance. Ainsi p. ex. pour la Suisse 15 cent. par mot, ~~pour la Russie~~ 65 cent. Russie Européenne, excepté Caucase et plusieurs taxes pour la Russie asiatique.

Si nous passons maintenant aux pays étrangers, nous pouvons dire, qu'il y a un principe général qui régit la poste dans toute l'Europe : c'est le monopole de l'Etat

(Angleterre ??) et l'exploitation par régie.

Quant au tabac c'est bien différent. Ainsi l'Etat allemand ~~l'Allemagne~~ n'a pas le monopole de tabac - le prince de Bismark jaloux de voir des ~~les~~ grands revenus en France, faisait il y a 2 et 3 ans une proposition après l'autre, pour ~~d'~~introduire ce monopole, il a même démontré avec les chiffres les ~~sur~~ sommes perçues par ses „voisins" d'outre Rhin, mais la chambre a rejeté le monopole

Archives de Sciences Po

le tabac avec l'ensemble de ses droits protecteurs.

En Italie monopole de fabrication, vente libre, droits perçus sous forme de contributions indirectes.

Angleterre et Suisse pleine liberté de fabrication, de vente, pas d'imposition indirecte, excepté les petits droits d'entrée dans le dernier pays.

Russie (demi-monopole) ~~la~~ culture ~~et~~ aux mains de l'industrie privée, droits perçus sur la fabrication, vente libre – impôt payé par les consommateurs porte le nom „banderole"

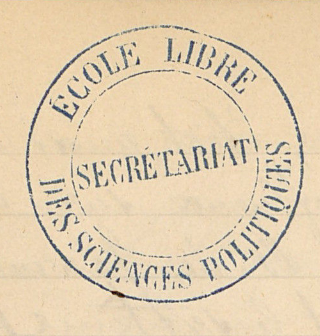
Autriche Monopole de l'Etat, ~~[illegible]~~ dans la fabrication et dans la vente sous un contrôle excessivement sévère, dans l'intérieur du pays et à la douane.

Allumettes. Russie pleine liberté. Suisse de même. Autriche demi-monopole. Angleterre pleine liberté. Allemagne – de même

Quant à la poudre elle ~~[illegible]~~ constitue en général dans toute l'Europe le monopole de l'état.

Casimir Dluski

Archives de Sciences Po


ÉCOLE LIBRE
SECRÉTARIAT
DES SCIENCES POLITIQUES

Traiter de l'influence que l'étendue du marché exerce sur la division du travail et par suite, sur le progrès de ~~de~~ la civilisation

Deux économistes célèbres, l'un A. Smith, l'autre J. B. Say ont les premiers soulevé la grande question de l'influence du marché sur les progrès de la civilisation. Le premier a pour la première fois posé cette question dans l'économie politique, l'autre l'a développée, et lui a communiqué la valeur d'une théorie sincèrement scientifique. Tous deux pourtant partent des points de vue différents.

J. B. Say fait dans son discours préliminaire au „Traité de l'Économie Politique" une très juste observation, que Smith ayant transporté tout le centre de sa doctrine sur les phénomènes de la production, a laissé au deuxième plan d'autres phénomènes plus importants, notamment la distribution et la consommation des richesses. Ces deux phénomènes jouent pourtant dans la question dont il s'agit le rôle capital. Nous devons donc ~~observer~~ remarquer au commencement, qu'il y a une lacune dans le système de Smith qui a été observée et comblée par J. B. Say.

En quoi consiste l'idée principale de Smith ~~sur~~ quant à l'influence du marché sur la division du travail? Pour répondre à cette question nous devons toucher à tout le système de Smith, en passant brièvement les théories économiques, ~~point de vue du marché international~~ qui ont précédé sa théorie, et qui ont ~~tou~~ touché de telle manière ou autre à la question de l'influence du marché sur les progrès de la civilisation.

La théorie méthaphysique des mercantilistes, qui durant plusieurs siècles ont prêché la guerre entre nations, au nom de l'or et de l'argent, ou en d'autres mots, au nom „de la balance du commerce", contenait dans sa base la négation du marché international et de la solidarité économique des nations qui en découle directement.

Archives de Sciences Po

La théorie des physiocrates, qui leur succéda, était aussi loin d'expliquer l'importance du marché et son influence sur la civilisation. Il est vrai que Quesnay, J. B. de Gournay et Turgot ébranlèrent de fonds en comble tout le système mercantile, et montrèrent les aberrations théoriques des mercantilistes dans toute leur nudité. Mais les physiocrates, eux-mêmes tombèrent, comme par une fatalité historique, dans une autre erreur, qui ne leur a pas permis de saisir le vrai caractère du mouvement économique du 18e siècle, et d'apprécier le rôle du marché international dans la civilisation et les rapports mutuels des peuples.

La théorie du „produit net" qui à l'exception de la classe agricole qualifiait toutes les autres classes de la nation de „stériles" – ou „stipendiées" en employant la définition de Turgot – était en principe contraire à concevoir le véritable rôle de l'industrie et de l'échange des produits sur le marché international.

L'agriculteur, c'était l'unique élément économique qui dans le processus de la production était capable de fournir une plus-value – les industriels et commerçants n'étaient prédestinés qu'à „conserver" ou „distribuer" les produits.

Le tableau de Quesnay nous montre comment les 5 milliards sont distribués et quel rôle a joué chaque classe dans la formation de cette richesse nationale, exprimée par le chiffre de 5 milliards.

Comment avec des pareilles idées pouvait-on concevoir le rôle du marché et son influence sur les progrès de la civilisation?

Les physiocrates pourtant ont frayé la voie à une nouvelle conception de la production des richesses. Le génie de Turgot quoique attaché ~~par~~ à la doctrine régnante, a fait une véritable réforme dans la science. L'analyse de la formation des richesses, expliquée par l'analyse du capital et de la monnaie, la conception réelle des marchandises et de leur valeur etc. etc. tout cela n'avait besoin que d'être saisi par un esprit puissant, pour donner la base à la véritable science économique. C'est ce qui a été fait par A. Smith

En quoi consiste sa théorie ? où est son idée principale ?

L'idée principale de Smith, son mérite dans la science est d'avoir mis au premier plan le plus puissant facteur de la production – le travail – qui jusqu'à l'apparition de son oeuvre a été ou tout-à-fait négligé, comme facteur de la création des richesses ou insuffisamment apprécié.
D'autre part, c'était A. Smith qui le premier a développé la théorie de Turgot sur la valeur, et l'a posée sur une base vraiment scientifique. Ayant pénétré jusqu'au fond de la création des valeurs, il a positivement apprécié leur double nature – la valeur d'usage et la valeur échangeable – d'où il a logiquement déduit, que ces deux qualités définissent la véritable nature du produit, ou en, d'autres mots, de la marchandise.
La marchandise, d'après A. Smith, en qualité de la valeur d'usage, ne sert qu'à satisfaire nos besoins, en qualité de la valeur échangeable, elle entre comme un anneau dans la grande chaine du mouvement économique.
La sphère dans laquelle ce mouvement s'opère – c'est le marché international.
Ainsi d'après A. Smith le départ de la production c'est le travail ; sa fin – c'est le marché international. Entre ces deux limites extrêmes, il y a une dépendance étroite.
En quoi consiste-t-elle ?
D'après A. Smith la grandeur de la production est déterminée par la productivité du travail, qui dépend directement et indirectement de la division du travail. Elle dépend directement autant, que l'économie du temps et de l'espace, et la spécialisation des forces musculaires et intellectuelles de l'ouvrier permettent de produire beaucoup plus dans un temps donné. L'exemple de 48,000 aiguilles au lieu de 500, comme résultat de la ~~division~~ décomposition de cette fabrication en 18 opérations simples – est irréfutable

Archives de Sciences Po

D'autre part elle dépend indirectement, et autant que l'action du capital dans la production devient plus fructueuse par l'application du travail divisé.

Etant donné que la production prend des proportions de plus en plus grandes, par suite de la division croissante du travail, qui est soumise à la loi naturel du développement et par suite de l'agrandissement des capitaux — autant fixes que circulants — qui est soumise à la loi sociale, il résulte d'après Smith la question, où sont les limites de cette production croissante?

Les limites, c'est le marché international.

Autant qu'il sera plus grand, autant il donnera plus de place à l'échange des plus grandes quantités des produits, autant il influera directement sur le développement de la production autant, enfin, il influera sur la cause première de cette production croissante! sur la division du travail.

La division du travail et le marché international, quoique deux catégories économiques tout-à-fait distinctes, — car l'une c'est la production, l'autre — c'est l'échange — sont étroitement liées dans le mouvement économique.

La grandeur de l'un influe sur la grandeur de l'autre.

~~Les~~ La division du travail, point de départ de la production des marchandises, est reglée par l'étendue ~~des m~~ du marché.

C'est sur le marché international, qui a lieu, d'après A. Smith l'échange des produits des différentes nations. Par conséquent, le développement de ce marché élargit les rapports entre les peuples, et les met dans un contact mutuel, par suite de l'échange de leurs produits. Ici de même que sur le marché national doit régner une solidarité entre différentes nations.

Mais cette question de la solidarité des différentes nations au point de vue des intérêts économique a été scientifiquement développée par J. B. Say. Sa théorie des débouchées est l'expression, la formule de l'ensemble des idées sur cette question.

(pas finie par le manque du temps) Dlint Kr

Archives de Sciences Po

La théorie de la rente (M. Oleski).

La rédaction de ce mémoire présente de nombreuses obscurités, sans parler de quelques incorrections de langage excusables chez un étranger.

La théorie de Ricardo parait avoir été comprise ; mais elle est appréciée plutôt qu'elle n'est clairement exposée.

La discussion de la doctrine de Bastiat est confuse. L'auteur avait un moyen fort simple de réfuter la thèse de Bastiat : il pouvait montrer 1° que la rente est un phénomène général et non spécial 2° que la capitalisation de la rente, qui supprime le phénomène ou le dérobe à tout examen ultérieur, en prouve néanmoins la réalité.

Il y a toutefois dans ce travail de bonnes parties, notamment dans la discussion de la thèse de Carey.

Le sujet choisi par le candidat était d'ailleurs très difficile. Note ab. 4 1/2

Archives de Sciences Po